



Charte de la communication et de la diffusion de l'information

- 1- Le site reste un outil d'information et de compilation des évènements :
<https://countryclubdevaudeurs.sportsregions.fr/>
- 2- Toute décision importante doit faire l'objet d'un accord du bureau et se trouve d'abord diffusée par mail au groupe.
- 3- Le groupe Whatsapp, mis à jour régulièrement, sert à permettre les échanges concernant le groupe. Les échanges individuels doivent être faits à part pour faciliter la lisibilité.
- 4- L'immédiateté des échanges, dans le cas de situations de tension, est à éviter. Les propos ou attitudes à caractère agressif, injurieux et menaçants sont prohibés afin de garder une qualité d'échange au sein du groupe.
- 5- La diffusion d'informations par Whatsapp en direction du groupe, doit éviter la surcharge et le télescopage avec des infos plus importantes ou prioritaires.
- 6- La diffusion des évènements (bals, spectacles...) doit se faire dans des délais raisonnables et pas trop longtemps à l'avance. Une communication aux adhérents par mail d'un calendrier sur le mois est souhaitable, relayé sur le site et repris à chaque date par Whatsapp.
- 7- Le choix des évènements à diffuser doit correspondre aux engagements pris par le club en priorité et aux propositions faites par le professeur. Les bals interclubs de Sens sont facilement accessibles et à prioriser pour leur effet convivialité, ils sont mis sur le calendrier de début d'année et remplacent un cours. Le choix des évènements doit être dicté par une distance raisonnable (l'Yonne ne doit pas être le seul critère) et des compétences adaptées au club.
- 8- Des articles sont possibles sur différents supports.
- 9- Une publicité peut être faite sur le net. Les photos et vidéos sont transmissibles avec accord des adhérents en début d'année.
- 10- Les informations concernant le club sont envoyées par mail en priorité.